



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 septembre 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Anne-Laure Pelletier, assistante-greffière substitut

Est absent: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président

Ouverture de la séance

À 17 h 02, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*, la séance est ouverte au public à partir de la salle de réception de l'hôtel de ville. Les citoyennes et citoyens peuvent entendre clairement ce qui est dit et poser des questions. Mesdames les conseillères Émilie Villeneuve, Michelle Morin-Doyle, Alicia Despins et Anne Corriveau, et messieurs les conseillers Jérémy Ernould, Pierre-Luc Lachance, Steeve Verret et Patrick Voyer assistent et participent à la séance par visioconférence. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0729 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0730 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 31 août 2020

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 31 août 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2020, et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2019* du *Comité de vérification*;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de mai en vertu d l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (AP2020-557);
- Dépôt, par madame la conseillère Geneviève Hamelin, d'un document du conseil de quartier de Maizerets intitulé *Plaidoyer pour un Littoral Est écologique, social et économique*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de trois réponses aux questions des citoyens adressées aux membres du conseil de la ville du parti politique Équipe Labeaume, reçues par courriel.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens est tenue pour une durée maximale de 35 minutes. Conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID 19*, et à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, il a été convenu d'inclure à cette période les questions des citoyens reçues par courriel.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2020-0731 Félicitations au *Château Frontenac* pour avoir atteint la carboneutralité

Attendu que le *Château Frontenac* a atteint la carboneutralité;

Attendu que la carboneutralité consiste à réduire massivement à la source ses émissions de gaz à effet de serre et à compenser celles qu'on ne peut éliminer à l'aide de crédits carbone;

Attendu que grâce à son partenariat avec l'*Université Laval*, cet établissement est le premier hôtel historique au Canada à obtenir ce bilan énergétique;

Attendu que depuis 2015, le *Château Frontenac* s'était engagé à planter un arbre par client qui déclinait l'offre de service ménager;

Attendu que le *Château Frontenac* contribue également à soutenir de nouvelles connaissances générées par les étudiants et étudiantes et par les équipes de recherche qui travaillent à la *Forêt Montmorency*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Château Frontenac* pour cet engagement au service du développement durable.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0732 Hommage à monsieur Gilles Martel et sincères condoléances à sa famille

Attendu le décès de monsieur Gilles Martel le 26 août 2020;

Attendu que monsieur Martel a été une figure marquante à la Ville de Loretteville où il a travaillé de 1959 à 2001 comme directeur général adjoint et greffier;

Attendu que monsieur Martel a été assistant-greffier à la Ville de Québec, arrondissement de Limoilou, de 2002 à 2005;

Attendu que monsieur Martel a joué un rôle considérable dans la communauté de Loretteville en s'impliquant dans le développement de logements sociaux, l'accueil des immigrants et des nouveaux résidents, le soutien aux malades et aux personnes âgées;

Attendu que monsieur Martel a été un grand artisan pour la Ville de Québec lors du travail effectué par le Comité de toponymie, qui avait pour objectif d'éliminer les doublons des noms de rues de l'ancienne Ville de Loretteville;

Attendu que monsieur Martel a été une référence en ce qui concerne l'histoire de Loretteville, autant avec la *Société d'histoire de La Haute-Saint-Charles* que comme source d'information sur les infrastructures de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,
appuyée par monsieur le conseiller Steeve Veret,

il est résolu que les membres du conseil de la ville témoignent leur reconnaissance à l'égard de monsieur Gilles Martel pour sa longue contribution qu'il a apportée à la communauté de Loretteville, et expriment à sa famille ainsi qu'à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0733 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Mö films inc.*, afin de rendre possible la cession de droits et d'obligations qui y sont inscrits à 9401-1095 Québec inc. (*Mö films 2*), filiale à part entière de *Mö films inc.* - **BE2020-074** (Ra-2219)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Mö films inc.*, afin de rendre possible la cession de droits et d'obligations à 9401-1095 Québec inc. (*Mö films 2*), filiale à part entière de *Mö films inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0734 **Dénomination du centre de loisirs situé au 4252, rue des Roses – Arrondissement de Charlesbourg - **CU2020-029** (Ra-2219)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer le centre de loisirs situé au 4252, rue des Roses – Arrondissement de Charlesbourg : *centre de loisirs Gracia-Boivin*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0735 **Modification de la résolution CV-2019-0335 afin de modifier le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec pour déterminer quelles sont les conduites d'aqueduc et d'égoût acquises, construites ou à être construites à compter du 25 octobre 2007 qui relèvent de la compétence d'agglomération - IN2020-018 (Modifie CV-2019-0335) (Modifiée par CV-2021-0127) (Ra-2219)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CV-2019-0335 et le mandat du comité qui consiste à déterminer quelles sont les conduites d'aqueduc et d'égoût acquises, construites ou à être construites à compter du 25 octobre 2007 qui ne sont pas de la nature la plus locale et qui relèvent de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et en assainissement des eaux;
- 2° de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de confirmer au comité d'arbitrage déjà en fonction ce mandat révisé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0736 **Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et Abbe Plastique inc., relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 1851, avenue Yves-Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2020-527 (Abrogée par CV-2021-0358) (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Melançon,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée le 8 mai 2020 par *Abbe Plastique inc.*, et acceptée par la Ville de Québec le 1^{er} juin 2020, en vertu de la résolution CV-2020-0432, relative à l'acquisition d'un immeuble sis au 1851, avenue Yves-Montreuil, connu et désigné comme étant le lot 1 217 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de Beauport, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0737 Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et la Société Immobilière Miradas inc., relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 322 757 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou – Modification de la résolution CV–2019–0699 - DE2020-556 (Modifie CV-2019-0699) (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 18 août 2020 par *Société Immobilière Miradas inc.*, afin d'annuler purement et simplement la modification de la servitude de non–accès publiée sous le numéro 21 177 119, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° de modifier la résolution CV–2019–0699 du 26 août 2019, en abrogeant son paragraphe 3.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0738 Abrogation de la résolution CV–2020–0472 relative à la vente du lot 1 337 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Autorisation de rembourser le dépôt de la vente d'un immeuble sis sur le boulevard du Lac, connu et désigné comme étant le lot 1 337 760 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-557 (Abroge CV-2020-0472) (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV–2020–0472 du 15 juin 2020, relative à la vente du lot 1 337 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser le Service des finances à rembourser le dépôt de 6 000 \$ remis par mesdames Lucie Girard et Judith Boivin ainsi que monsieur Olivier Delorme, lors de la signature de l'offre d'achat dudit immeuble.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0739 Amendement numéro 2 au bail entre la Ville de Québec et Développement Olymbec inc., relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 503, rue du Prince–Édouard, local 207–B – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2020-566 (CT-DE2020-566) — (Ra-2221)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'amendement numéro 2 au bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Développement Olymbec inc.* le local 207-B dans l'immeuble situé au 503, rue du Prince-Édouard – Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour lequel une prolongation de deux ans est requise, du 15 septembre 2020 au 14 septembre 2022, pour un loyer annuel total de 111 010 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit amendement joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit amendement au bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0740 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour le lot 2 163 561 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2020-100 (Ra-2221)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c P-41.1), de demander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser la Ville de Québec à procéder aux travaux de réfection au poste de pompage municipal existant (U306), d'ajouter un nouveau regard de pompage et de transformer l'ancien en regard de surverse sur le lot 2 163 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0741 **Entente entre la Ville de Québec et monsieur Pierre Nadeau – Consentement de la Ville pour l'aliénation totale de l'immeuble sis au 7930-7934, 1^{ère} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 4 678 944 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - PA2020-110 (Ra-2221)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et monsieur Pierre Nadeau, relative à la cession des droits et des obligations découlant de l'entente de subvention du 29 juin 2018 et la cession de

l'immeuble situé au 7930-7934, 1^{ère} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 4 678 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à monsieur Juan Antonio Murillo Reynaga, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2020-0742 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 73828) - AP2020-581 (CT-2491112) — (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° de la conclusion du contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* entre la Ville de Québec et *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, pour une somme de 244 486 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément au contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer l'entente jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0743 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien sanitaire du *Palais Montcalm* (Appel d'offres public 73766) - AP2020-590 (CT-2475882) — (Ra-2217)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *GRH Entretien inc.*, du contrat pour l'entretien sanitaire du *Palais Montcalm*, pour une somme de 759 454,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 73766 et à sa soumission du 18 juin 2020, et ce, sous réserve de

l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0744 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'émission d'une garantie d'exploitation du site de transbordement des résidus verts - MR2020-004 (CT-MR2020-004) — (Ra-2217)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Service des finances d'obtenir, de la *Banque Nationale du Canada*, une lettre de garantie irrévocable au montant de 100 000 \$, valide pour un an et renouvelable aussi longtemps que l'ouvrage visé est exploité. Cette garantie vise l'exploitation du site de transbordement des résidus verts situés au dépôt à neige De La Jonquière, en conformité avec le *Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles* (Q-2, r. 28.1).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0745 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre de modification numéro 1 à l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec - OT2020-009 (Ra-2217)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la lettre de modification numéro 1 à l'entente 2019–2022 entre la Ville de Québec et l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite lettre de modification jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur de l'*Office du tourisme de Québec* de signer cette même lettre de modification.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0746 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* - **TM2020-149** (Ra-2217)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du dépôt :

- 1° du rapport de consultation publique de la *Stratégie de sécurité routière 2020–2024*;
- 2° de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* de la Ville de Québec et du document synthèse de cette Stratégie.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0747 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue De Celles - Arrondissement des Rivières - **TM2020-204** (Ra-2217)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Rue De Celles

- 1° sur le côté sud, sur le tronçon compris entre la rue Jean–Arnaud et le boulevard Saint–Jacques :

- les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 125 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 36 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 305 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 103 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

- ces normes sont remplacées par la suivante :

« À partir de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest, jusqu'au boulevard Saint–Jacques, il est interdit de stationner un véhicule routier. »

- 2° sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Jean–Arnaud et le boulevard Lebourgneuf :

- les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 312 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 82 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 510 mètres à l'ouest de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest sur une distance de 65 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

- ces normes sont remplacées par la suivante :

« À partir de la rue Jean–Arnaud, en direction ouest, jusqu'au boulevard Lebourgneuf, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0748 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Boischatel, relative à la fourniture de services en matière de sauvetage technique - PI2020-008 (Ra-2219)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Boischatel, relative à la fourniture de services en matière de sauvetage technique, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0749 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lots 2 à 11, 13 à 16 (Appel d'offres public 73945) - AP2020-589 (CT-2491527, CT-2491547, CT-2491550, CT-2491552, CT-2492623, CT-2492644, CT-2492691-2492733, CT-2492697-2492749, CT-2492702-2492713, CT-2492721-2492723) — (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lots 2 à 11, 13 à 16, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73945 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 2 - Contrat C5006 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 107 517,15 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 29 juin 2020;
- Lot 3 - Contrat C5007 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 94 053 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 4 - Contrat C5008 : *Déneigement Michel Bédard inc.*, pour une somme de 142 323,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 29 juin 2020;
- Lot 5 - Contrat C5011 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 139 134 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 6 - Contrat C5012 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 413 301,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 7 - Contrat C5015 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 308 922,35 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 8 - Contrat C5016 : *Déneigement Marco Leclerc*, pour une somme de 351 309,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 25 juin 2020;
- Lot 9 - Contrat C5023 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 214 652,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 juillet 2020;
- Lot 10 - Contrat C5024 : *Saint-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 304 886,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020;
- Lot 11 - Contrat C5025 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 631 079,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 13 - Contrat C5027 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 199 521,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 12 août 2020;
- Lot 14 - Contrat C5029 : *9195-4735 Québec inc. (Les Entreprises Delisle)*, pour une somme de 291 973,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1^{er} juillet 2020;
- Lot 15 - Contrat C5032 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 1 270 429,77 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020;
- Lot 16 - Contrat C5034 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 563 382,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 2 juillet 2020.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0750 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827) - AP2020-610 (CT-2492901) — (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* à *Informatique ProContact inc.*, pour une somme de 242 865,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 25 octobre 2020 au 24 octobre 2021 (Dossier 52827), selon sa proposition du 25 août 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du *Centre de services partagés du Québec*, afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0751 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 087 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - DE2020-382 (CT-2498990) — (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, de la *Société en commandite Chauveau industriel*, d'un immeuble situé en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une autre partie du lot 6 087 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 69 540,1 mètres carrés, tel qu'illustré par la lettre G au plan préliminaire, pour une somme totale de 7 032 000 \$, plus les taxes applicables, comprenant 350 000 \$ pour les coûts supplémentaires que le vendeur devra assumer lors de la construction du réseau de drainage pluvial des terrains

situés à l'ouest de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment ce qui est prévu à l'article 10, clauses spéciales relatives aux plaines de débordement du ruisseau Sainte-Barbe.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0752 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Taxis Coop Québec 525-5191*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Installation de parois de protection dans les véhicules, afin d'assurer la sécurité des clients et des membres de la coopérative - DE2020-506* (CT-DE2020-506) — (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 113 430 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR) pour la réalisation du projet *Installation de parois de protection dans les véhicules, afin d'assurer la sécurité des clients et des membres de la coopérative*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Taxis Coop Québec 525-5191*, relative au versement d'une subvention maximale de 113 430 \$, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0753 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la ville, R.A.V.Q. 1288 - FN2020-041* (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la ville, R.A.V.Q. 1288*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Steeve Verret le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 03.

CV-2020-0754 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et la ministre du Tourisme du Québec - OT2020-007 (Ra-2221)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 (EPRT) entre la Ville de Québec (*Office du tourisme*) et la ministre du Tourisme du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0755 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352, et l'autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-101 (Ra-2222)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville*, R.A.V.Q. 1352;
- 2° l'autorisation du remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;
- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1352.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

Monsieur le vice-président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 06.

AM-2020-0756 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence de proximité de la ville, R.V.Q. 2803, et dépôt du projet de règlement - FN2020-040 (Ra-2221)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence de proximité de la ville afin de consolider le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par ceux-ci à la somme réellement dépensée et empruntée. Il s'agit, dans tous les cas, d'une diminution de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété par rapport aux montants actuels réglementés desdites dépenses et desdits emprunts.

Ce règlement abroge également le Règlement R.V.Q. 2086 ainsi que le Règlement R.V.Q. 2121.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0757 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2846, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-096 (Ra-2221)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2846;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0758 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2846 - PA2020-096 (Ra-2221)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Ces modifications concernent les dimensions générales et particulières ainsi que les normes d'implantation générales et particulières des bâtiments principaux, la largeur minimale d'une façade principale d'un bâtiment principal, la superficie des remises attachées, les abris, la localisation des aires de stationnement et des allées d'accès, les enseignes, les constructions accessoires dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment principal, les pouvoirs du fonctionnaire désigné dans l'exercice de ses fonctions et finalement, l'ajout de certaines zones soustraites à l'obligation que le bâtiment principal soit situé en bordure d'une rue où les services d'aqueduc et d'égout sont établis.

CV-2020-0759 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2857, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-088 (Ra-2221)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2857;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0760 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2857 - PA2020-088 (Ra-2221)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions. Ces dispositions ont notamment trait aux usages spécifiquement autorisés dans une zone, au calcul de la hauteur des bâtiments principaux, à la superficie maximale de plancher pouvant être affectée à de l'administration à l'intérieur d'un bâtiment, à l'emplacement d'une façade principale d'un bâtiment principal et à l'installation d'une clôture dans la rive d'un cours d'eau à débit régulier, d'un lac ou d'un étang illustré au plan de zonage. Enfin, des corrections sont apportées à la composition du Comité de mesures compensatoires ainsi qu'aux dispositions où il est fait référence à l'ancien titre de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*.

CV-2020-0761 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2881, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-097 (Ra-2221)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2881;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0762 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2881 - PA2020-097 (Ra-2221)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le

Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Tout d'abord, il permet dorénavant l'implantation d'un dôme transparent rigide ou semi-rigide sur un café-terrasse, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, à certaines conditions.

Il prévoit par ailleurs que l'aménagement d'un espace habitable dans un comble sous un toit à pignon ou à au moins deux versants n'est pas comptabilisé dans le nombre d'étages d'un bâtiment et prévoit la possibilité d'y ajouter une lucarne, à certaines conditions.

De plus, l'installation d'une enseigne à une hauteur de plus de trois mètres est désormais permise devant une fenêtre d'un bâtiment, à certaines conditions, et des précisions sont apportées quant aux enseignes installées dans une vitrine d'un rez-de-chaussée.

Enfin, l'ajout d'une construction accessoire en porte-à-faux ou au-dessus d'un bâtiment principal dérogatoire protégé, dont l'implantation contrevient aux normes relatives aux travaux autorisés dans une forte pente illustrée au plan de zonage et dans un abord de forte pente, est maintenant autorisé pourvu que cet ajout, même s'il déroge à ces normes, soit autrement conforme.

Adoption des règlements

CV-2020-0763 *Règlement abrogeant le Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2902 - PA2020-106 (Ra-2215)*

Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2902;*
- 2° de mandater le Service du greffe et des archives d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la décision du conseil de la ville d'interrompre le processus d'autorisation du Règlement R.V.Q. 2885.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions ayant été répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 45.

Sylvain Légaré
Vice-président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Steeve Verret
Vice-président substitut

JL/ir